

“ M. le surintendant, et distribué à chacun des membres de ce sous-comité, afin de leur permettre de l'amender ou d'y ajouter d'autres questions, ainsi qu'au surintendant et aux principaux des écoles normales catholiques.”

“ Que ce sous-comité s'ajourne à demain matin, à neuf heures pour commencer à étudier ces diverses questions et à interroger les dites personnes.”

En conséquence, le sous-comité s'ajourne au lendemain matin, à neuf heures.

SEANCE DU 15 OCTOBRE 1884.

Présents : les mêmes.

M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier, est appelé à comparaître devant le sous-comité.

Voici le résumé des réponses qu'il a faites aux questions qui lui ont été posées :

1. Je ne puis répondre à cette question sans référer aux livres que nous tenons. Mais nous sommes obligés de transmettre chaque semestre au surintendant un état détaillé en double avec les reçus de toutes les sommes dépensées pour l'école.

Je ne pense pas qu'on doive porter aux dépenses des écoles normales Laval et McGill la valeur des édifices occupés par elles, parce que le gouvernement n'a point payé cette valeur. Quant à l'école normale Jacques-Cartier, le gouvernement, il est vrai, en a payé la construction ; mais en retour, il est propriétaire de l'édifice dont il peut disposer à sa volonté, et il ne faut pas oublier qu'il a reçu une propriété dont la valeur doit couvrir les frais de construction de reste. Tout au plus devrait-il porter au chapitre des dépenses de cette dernière école l'intérêt des sommes avancées par lui, tant qu'il n'aura pas été remboursé par l'immeuble de la rue Notre-Dame.

2 et 3. L'augmentation que l'on constate dans les dépenses des écoles normales provient de l'augmentation qui s'est produite dans le prix de toutes choses, augmentation qui a obligé le gouvernement à élever le traitement de plusieurs professeurs. M. le procureur du séminaire de Québec me dit que les dépenses pour la pension de leurs élèves ont augmenté d'au moins un tiers depuis 1857. Quant à l'école normale Jacques-Cartier, il y a

eu d'autres causes d'augmentation des dépenses. Les frais d'entretien sont plus élevés, parce que la maison est plus considérable. Par exemple, l'éclairage et le chauffage coûtent plus cher ; le chauffage surtout a plus que doublé : de \$500 à \$600, il s'est élevé jusqu'à \$1,200. Mais je dois faire remarquer que pour cet article l'augmentation excessive provient des défauts de la construction, défauts que le Bureau des Travaux Publics travaille à faire disparaître. Cependant ces défauts étaient tels, que j'ai dû faire des dépenses considérables chaque année pour y remédier, indépendamment de ce que faisait le Bureau des Travaux Publics. Ces dépenses étaient payées par moi sur les revenus de l'école.

En ce moment, on exécute à l'école normale Jacques-Cartier des travaux de réparation très nécessaires. Ils seront cependant une source de dépenses, parce qu'il a fallu déplacer, et qu'il faudra replacer bien des choses, sans compter le nettoyage qui devra être considérable. On ne peut dire que ces dépenses sont le fait de l'école normale Jacques-Cartier ; elles sont imputables à ceux qui ont présidé à la construction de la nouvelle école. C'est un accident qui concerne le Bureau des Travaux Publics.

C'est en me tenant aux sommes réellement déboursées par le gouvernement que j'ai établi, dans ma réponse à Mgr de Trois-Rivières, page 16, § 4 et 5, ce que coûte chaque élève admis aux écoles normales.

La dépense est de \$141.95, disons \$142 par élève. J'ai obtenu ce résultat en additionnant \$870,594.23, montant des octrois pendant 25 ans (1856-1880), à \$27,749.41, fonds de construction (meubles de Laval et McGill et entretien. Voir p. 15) Total \$898,343.64.

De cette somme, j'ai retranché \$77,184.73 remboursées au gouvernement par les écoles normales. La différence \$851,158.91 divisée par 5,784 élèves, donne pour chacun d'eux \$141.95. J'ai lieu de croire cette moyenne exacte, puisqu'elle couvre une durée de 25 ans. Elle correspond aussi à ce que le gouvernement paye à l'école de réforme à Montréal pour chaque enfant qui y est condamné. Il y a cette différence, je crois, que le nombre de pensions assurées par le gouvernement ne doit jamais descendre au-dessous d'un chiffre déterminé, et que la recette du